

منظمة الوحدة الافريقية

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

ORGANISATIE VAN AFRIKAANSE EENHEID

Bureau Permanent de l'O.U.A. à Bruxelles Rue des Hornes 4 (4ème étage) 1050 Bruxelles, Belgique (Belgium)

Tel.(02) 513.41.66 (4 lines) Telefax (02) 513.43.62 Telex 64464 OAU B

RÉF. OUA. BRU/DIR/CABINET/RA.CM/7.97

Bruxelles, le 10 janvier 1997.

A

Monsieur SAID DJINNIT

Directeur du Cabinet

DE

WAWA O. LEBA

Directeundu Bureau Permanent

OBJET

TRANSMISSION CONTRIBUTION DE LA MISSION

PERMANENTE AU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE DE

JUILLET 1996 A FEVRIER 1997

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la contribution de la Mission Permanente de l'OUA, à Bruxelles, au rapport d'activités du Secrétaire Général couvrant la période sus-mentionnée.

Compte tenu de l'évolution de la situation en Europe, il est possible que nous soyons amenés à vous transmettre un addendum à ce rapport.

Collaboration et sentiments distingués.

c.i.

Secrétaire Général-Adjoint (ADM & CONF)

Secrétaire Général-Adjoint (EDECO) Chef de la division des Conférences

CONTRIBUTION

DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUA

A BRUXELLES

AU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL

POUR LA PERIODE DE JUILLET 1996 A FEVRIER 1997

INTRODUCTION

- 1. Depuis les dernières assises des organes délibérant de l'Organisation, à Yaoundé, Cameroun, à savoir : la 64ème session ordinaire du Conseil des Ministres et la 32ème session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se sont tenues, respectivement du 1er au 5 juillet et du 8 au 10 juillet 1996, la Mission Permanente de l'OUA, à Bruxelles, a entrepris certaines activités liées à son mandat dans les domaines politique, économique, social et culturel ainsi que dans celui de la diffusion des informations sur les activités de l'Organisation.
- 2. La Mission Permanente, qui constitue, par ailleurs, la fenêtre de l'Afrique sur l'Europe, observe la situation qui prévaut, tant en Europe qu'en Afrique elle-même et s'engage, désormais, à communiquer ses commentaires, dans ce contexte, aux instances de l'Organisation.
- 3. C'est ainsi que s'agissant de l'Europe, au cours de la période sous examen, les rencontres de l'Union européenne ont eu pour objet principal sa préparation aux profonds changements qui accompagnent le passage à la monnaie unique, à la révision du Traité de Maastricht, aux réformes institutionnelles en discussion dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale (CIG), à la perspective de l'élargissement aux pays associés d'Europe centrale et orientale, aux Etats baltes, à Chypre et Malte.
- 4. Il va sans dire que ces tranformations, qui relèvent de la politique intérieure de l'Europe, dictent l'adoption d'une approche nouvelle au plan de ses relations extérieures vis-à-vis des pays en voie de développement, en général, et à l'égard des pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), en particulier, compte tenu des relations spécifiques de coopération qu'elle entretient, depuis plus de deux décennies, avec ce groupe d'Etats, dans le cadre des Accords de Lomé.
- 5. L'Europe est également préoccupée par les questions de sécurité à ses frontières, de l'emploi, de la drogue et autres stupéfiants, de la pédophilie et de la corruption.
- 6. En ce qui concerne l'Afrique, la persistance des foyers de conflits avec ses corollaires que sont les questions des réfugiés et des personnes déplacées, la pauvreté, la famine, la malnutrition, le peu d'implication de la société civile et le secteur privé dans le processus du

développement socio-économique constituent certains des problèmes majeurs sur lesquels l'opinion européenne, à travers les média et à l'occasion de certaines rencontres, met l'accent et exprime, souvent, ses vues pessimistes quant à l'évolution positive et accélérée de la situation en Afrique.

- 7. Nonobstant cette image terne du continent, il est encourageant de constater les progrès qui sont accomplis, dans certains pays du continent, au plan politique : organisation des élections démocratiques, efforts de médiation en vue de la résolution de certains conflits, efforts dans le domaine du développement en vue de renforcer la coopération et l'intégration régionale, prise en compte de la dimension "femme et jeunesse" dans le contexte de leur intégration au développement et tant d'autres facteurs encore.
- 8. S'agissant de l'OUA, son implication dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique, ses efforts dans le cadre de la mise en oeuvre du traité d'Abuja, par la création de la Communauté Economique Africaine, sa participation à toutes les rencontres internationales au cours desquelles l'OUA s'efforce à harmoniser les positions africaines, l'effort financier consenti pour redorer l'image de marque du continent, notamment en Belgique par l'acquisition de locaux pour l'installation de sa Représentation Permanente, constituent autant d'éléments positifs vus du dehors de l'Afrique, lesquels devraient inciter l'Organisation à poursuivre les efforts déployés dans ces différents domaines.
- 9. Le présent rapport, qui constitue une contribution de la Mission Permanente de Bruxelles, va s'efforcer, par conséquent, à indiquer les activités essentielles menées, depuis les dernières sessions des assises de l'Organisation, dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la presse et information.

QUESTIONS POLITIQUES

A REUNION DU GROUPE AFRICAIN

- 10. L'organisation est considérée, jusqu'à ce jour, comme étant essentiellement "politique". C'est pourquoi, à l'issue de la participation du représentant de la Mission Permanente aux assises de Yaoundé (1-10 juillet 1996), une réunion du Groupe africain a été organisée, à Bruxelles, le 30 juillet 1996, soit quelques jours après la fin des assises de Yaoundé en vue, entre autres, d'en communiquer les résultats à la cinquantaine de représentations diplomatiques africaines accréditées dans le Bénélux.
- 11. Car en effet, de l'avis de la Mission Permanente, les assises de Yaoundé ont récolté des résultats concrets, en ce qui concerne la participation nombreuse des Chefs d'Etat et de Gouvernement, des représentants du système des Nations Unies, des pays étrangers, des institutions et agences africaines et internationales.
- 12. Il faut également souligner l'esprit de consensus qui a caractérisé les délibérations ouvertes des responsables africains.

13. Ces questions financières, politiques, économiques, de l'éducation, des affaires sociales, etc sur lesquelles ont porté les débats du Conseil et du Sommet ont permis aux dirigeants africains de réitérer leur engagement pour sortir le continent du sous-développement et la construction de la paix et de la sécurité.

<u>VINGT-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE PARITAIRE ACP/UE</u>

- 14. L'assemblée paritaire ACP/UE a tenu sa 23ème session ordinaire, du 23 au 27 septembre 1996, au Grand-Duché du Luxembourg. La réunion avait été précédée par une rencontre ACP, les 21 et 22 septembre 1996. La Mission Permanente de l'OUA y était représentée par le Directeur du Bureau et le fonctionnaire chargé de la presse, information et des relations publiques.
- 15. Au cours de cette session , l'Assemblée paritaire a débattu, notamment, des questions ci-après :
 - 1) Relations futures ACP/UE;
 - 2) Situation dans certains pays :Libéria, Nigéria, Angola, Somalie, Soudan, Sahara occidental, Burundi, Rwanda;
 - 3) Relations futures entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne et ses implications dans les pays de la SADC.

1) Relations futures ACP/UE

L'Assemblée paritaire a longuement débattu de la question et adopté la résolution ACP/UE 17931 aux termes de laquelle il a été constaté que la coopération internationale est de plus en plus souvent dictée par des considérations d'ordre économique liées au problème de la sécurité et que la tendance actuelle de globalisation de l'économie et de libération du commerce a relégué, au second plan, la solidarité entre le Nord et le Sud.

En conséquence, l'Assemblée paritaire a invité les responsables politiques ACP et UE à ouvrir un débat public sur la poursuite des relations auquel soient associés tous les groupes sociaux (partenaires sociaux, ONG et instituts de recherche).

2) Situation dans certains pays

Libéria

Deux résolutions, l'une ACP et l'autre de l'UE ont été adoptées. L'Assemblée Paritaire a apprécié les efforts de paix déployés par les pays de la CEDEAO et

invite les parties en conflit au respect de l'accord provisoire de paix tout en exhortant la communauté internationale, notamment l'UE, à mobiliser des ressources pour répondre aux besoins de ce pays.

<u>Nigéria</u>

Un débat très nourri a été engagé autour de ce point. Les ACP n'avaient pas soumis de résolution et ont participé au vote à bulletin secret sur le projet de résolution de l'UE. A l'issue du vote :

i) côté ACP: 28 voix pour, 12 abstentions, 2 contre;

ii) côté UE : 30 voix pour.

La résolution de l'Union européenne avait, par conséquent, été adoptée.

<u>Angola</u>

La résolution de compromis ACP/UE sur l'Angola a été adoptée. Elle invite l'UNITA et le gouvernement angolais à mettre en place d'urgence le gouvernement d'union nationale et à s'engager dans le processus de réconciliation et de développement.

Somalie

L'Assemblée paritaire a demandé à l'OUA, à la Ligue des Etats arabes et au Conseil de sécurité de renforcer la pression sur les factions armées afin qu'elles cessent les combats et s'engagent dans le processus national de paix et de réconciliation.

Soudan

Comme pour le Nigéria, le débat sur le Soudan a été très critique. Les ACP ont soutenu les résolutions proposées par l'UE, condamnant le gouvernement et les factions belligérantes et invitant l'IGAD à relancer ses initiatives de paix.

Sahara occidental

L'Assemblée paritaire a lancé un appel au Maroc et au Front Polisario (dont un représentant avait été invité par l'Assemblée paritaire) à reprendre des négociations directes, conformément aux résolutions de l'ONU et de l'OUA.

Rwanda

La résolution adoptée sur le Rwanda est le fruit d'un compromis entre les ACP et l'UE. Il y a lieu de faire remarquer que la délégation rwandaise a été très positive dans son comportement. Elle s'est attirée la sympathie de beaucoup de parlementaires européens.

Burundi

Deux projets de résolutions avaient été soumis, l'un par l'UE et l'autre par la délégation du Burundi, au nom des ACP. Le projet soumis par le Burundi a fait l'objet des réunions au niveau des pays signataires des mesures prises lors du deuxième sommet d'Arusha. L'OUA fut chargée de proposer un texte qui prenne en compte les décisions d'Arusha; lequel texte a été adopté par l'Assemblée paritaire. Il y a lieu de faire remarquer qu'un débat très critique a entouré l'examen de la situation au Burundi, surtout après un exposé fait tour à tour par Monsieur Ayelo, représent spécial de l'UE dans les pays de la région des Grands Lacs, et l'Ambassadeur du Burundi à Bruxelles. Le régime Buyoya a été mis au pied du mur.

3) Relations futures Afrique du Sud et UE ainsi que leurs implications sur les économies des pays de la SADC

Cette question a également fait l'objet d'un débat controversé. Les parlementaires ACP/UE ont déploré la lenteur qui caractérise les négociations et le fait qu'ils n'y sont pas associés. Ils ont insisté pour que l'accord en négociation sur l'établissement d'une zone de libre échange, entre l'UE et l'Afrique du Sud, ne puisse porter préjudice aux intérêts des pays de l'Afrique australe, en particulier, et ont demandé que l'UE évalue les conséquences de cet accord sur les pays voisins.

En guise d'observation, il convient de souligner l'attitude de plus en plus responsable que les parlementaires européens et ACP adoptent dans les débats sur les questions politiques, économiques, sociales et scientifiques qui ont des implications sur la nature humaine.

En effet, les parlementaires sont unanimes à reconnaître que les relations, entre l'Union européenne, sont à la croisée des chemins, qu'il importe d'adopter une nouvelle approche, compte tenu surtout des changements intervenus dans toutes les régions, sur le plan du processus démocratique, de la libéralisation du marché, de la mondialisation et la globalisation des relations économiques internationales.

L'Assemblée paritaire prône un langage de solidarité, de partenariat sans porter atteinte à la souveraineté des Etats.

Les parlementaires ACP/UE engagent des débats sur des questions économiques telles que : les produits de base (cacao, bananes, sucre), les questions scientifiques (les déchets dangeureux, les armes chimiques, le changement climatique) pour souligner leurs relations avec le développement de l'homme et la nécessité de bâtir une véritable coopération entre l'Union européenne et les Etats ACP.

Le débat sur les questions politiques, notamment en ce qui concerne les conflits dans les Etats ACP et l'instauration des systèmes démocratiques, la question des réfugiés constituent des domaines où beaucoup d'initiatives sont prises et des propositions sont faites

en direction de l'Union européenne qui, malheureusement, évoque des contraintes au niveau de l'exécution. Il est à souhaiter que des débats futurs et ouverts puissent marquer les rencontres des assemblées nationales africaines.

C CONSULTATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE

- 16. Dans le cadre de la présidence du conseil de l'Union européenne, la Mission Permanente et la représentation de la République d'Irlande auprès de la Commission européenne ont eu des consultations pour l'organisation de la cinquième réunion consultative et semestrielle entre l'Union européenne et l'OUA.
- 17. Cette réunion avait été prévue à deux niveaux, à savoir : celui des experts (le 24 octobre 1996) et celui des Ministres (le 26 novembre 1996). Malheureusement, pour des raisons de calendrier et par manque de consensus sur les questions à inscrire à l'ordre du jour ainsi que sur certaines questions de procédure, la partie africaine (troïka de l'OUA) a suggéré le report de la rencontre.
- 18. De nouvelles consultations devront avoir lieu entre l'OUA et les Pays-Bas qui assument, pour le premier semestre de 1997, la présidence du Conseil de l'Union européenne. Par conséquent, il appartient à l'OUA, qui avait pris l'initiative de reporter la réunion, de proposer de nouvelles dates, dès que le Secrétariat Général aura mis sur pied, conformément aux instructions du Secrétaire Général, le mécanisme ainsi que les stratégies devant, dorénavant, guider la gestion de la coopération OUA/UE.
- 19. Nonobstant le report de la rencontre semestrielle, le Directeur du Bureau Permanent ainsi que le fonctionnaire chargé de la presse et information ont pris part à une consultation informelle qui avait été organisée, le 5 novembre 1996, par l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, dans le cadre de la crise qui prévalait dans la région des Grands Lacs.

D CONFERENCE MINISTERIELLE SPECIALE EN GUISE D'APPUI AU PROCESSUS DE PAIX AU LIBERIA

- 20. Sous les auspices de Monsieur PRONK, Ministre pour le Développement de la Coopération des Pays Bas, il a été organisé, le 21novembre 1996, une conférence ministérielle pour appuyer le processus de paix au Libéria.
- 21. La conférence a enregistré la participation des Etats membres du comité des Neufs de la CEDEAO, plusieurs Ministres de l'Union européenne, le représentant du gouvernement américain, le Directeur Général de la Direction générale du Développement de la Commission européenne, des représentants des agences du système des Nations Unies, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, du représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Libéria.

22. L'OUA était représentée par Monsieur Mohamoud DAAR, Directeur du Bureau a.i. et Monsieur WANE, coordonnateur au département Politique. Cette délégation a soumis un rapport circonstancié sur les résultats de la conférence.

QUESTIONS ECONOMIQUES

23. Durant la période sous examen, la Mission Permanente a participé à certaines réunions qui se sont tenues en Europe et en Afrique (Côte d'Ivoire), dans les domaines économique et social.

EN EUROPE

<u>A SEMINAIRE ACP PREPARATOIRE A LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)</u>

Dans le cadre de la participation des représentants des Etats ACP à la conférence ministérielle de l'OMC, qui était prévue à Singapour, Malaisie, du 9 au 13 décembre 1996, le Secrétariat Général des ACP a organisé, les 5 et 6 novembre 1996, à Bruxelles, un séminaire en vue d'examiner ceratines questions spécifiques dont :

- les résultats du cycle de l'Uruguay Round;
- les défis et opportunités résultant de l'Uruguay Round;
- les thèmes proposés par la conférence, à savoir :
 - * commerce et investissements
 - * corruption
 - * coordination entre l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

Le séminaire a regroupé des représentants des Etats membres ACP, ceux de la Commission européenne, du Secrétariat de l'OMC, du Secrétariat du Centre du Commerce International (CCI), de la CNUCED, de la Banque mondiale et des organisations internationales comme l'OUA.

A l'issue du séminaire, le Secrétaire Général des ACP a invité les représentants ACP à demeurer solidaires, au cours des assises de Singapour, pour la défense des intérêts du groupe. Aux partenaires européens, il a également demandé de défendre les préférences et autres avantages dont les ACP bénéficiaient, dans le cadre de la convention de Lomé.

<u>B</u> <u>64EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES ACP</u> (13-15 NOVEMBRE 1996 - BRUXELLES)

Au cours de sa réunion, le Conseil des Ministres a examiné un certain nombre de questions importantes dont, entre autres, celles qui suivent :

- le fonds commun pour les produits de base;
- l'accord international sur le cacao (1993);
- la stratégie pour la mise en oeuvre des articles 72 et 73 de la convention de Lomé IV;
- consultations sur le sucre et la banane;
- les relations futures ACP/UE.

S'agissant du *Fonds commun pour les Produits de base*, le Ministre ivoirien des Produits de base, qui est le Président du Comité ministériel sur l'article 75, S.E.M. A. GAUZE, a informé le Conseil des développements intervenus au sujet du Fonds commun, de l'accord international sur le cacao et de la stratégie pour la mise en oeuvre des articles 72 et 73 de la convention de Lomé IV. Il a informé le Conseil que le Comité ministériel ACP sur les Produits de base a examiné le rapport de la réunion du Conseil d'administration du Fonds commun, qui s'était tenu le 26 juin, et la question de l'autorisation d'emprunter des ressources du premier guichet du Fonds pour en doter le deuxième guichet a été discutée, parce que l'accord portant création du Fonds ne prévoyait pas cette procédure. En fait l'objet du premier guichet était de réaliser une stabilisation des prix pour les accords internationaux sur les Produits de base, en prêtant des ressources aux accords qui étaient fondés sur des stocks régulateurs bénéficiant d'une coordination au niveau international.

Le Ministre a indiqué qu'étant donné que ces accords internationaux ne fonctionnent pas actuellement, à l'exception de l'accord international sur le caoutchouc qui utilise ses propres ressources financières, le Comité ministériel sur les Produits de base a recommandé que les ressources du premier guichet, qui s'élèvent à 185.000.000 \$ EU, soient transférées au deuxième guichet, en application des recommandations adoptées par la 9ème session de la CNUCED, tenue à Midrand, Afrique du Sud, au début de l'année 1996. Il a également informé le Conseil que la plupart des pays en développement, y compris les Etats membres de l'OUA, veulent que l'accord portant création du Fonds commun soit amendé à l'avenir afin que les ressources du premier guichet puissent financer les projets de développement par des dons.

En conclusion, le Ministre a recommandé au Conseil des Ministres ACP de poursuivre l'examen de cette question au niveau du Comité ministériel conjoint ACP/UE, qui doit se tenir en mai 1997, si aucune solution acceptable n'est trouvée avant cette date. Le Conseil a été informé que sur les quatre (4) projets proposés pour financement par le deuxième guichet, trois (3) sont source d'une préoccupation exceptionnelle pour les pays

africains; il s'agit du développement du café-gourmet, l'amélioration de la production rizicole en Afrique de l'Ouest et l'étude de la politique et des systèmes de commercialisation du café.

Après un débat exhaustif sur cette question, le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il demande au Conseil d'administration du Fonds commun de prêter des ressources du premier guichet au second guichet pour le financement des projets dans les pays ACP.

Le Conseil a également examiné la question des fruits tropicaux tels que l'ananas, l'avocat et celle des métaux suivants : l'étain, la bauxite, le fer et le manganèse pour lesquels il n'existe pas d'accords internationaux. Après la discussion de ce point, le Conseil a décidé de les renvoyer devant la CNUCED. Il a demandé à la CNUCED d'organiser des réunions des principaux producteurs de ces produits pour étudier la possibilité de mettre sur pied des accords internationaux sur ces produits de base.

Pour l'acccord international sur le cacao, le Conseil a entendu un exposé d'information du Président du Comité ACP pour les Produits de base relatif à la question de l'utilisation de la graisse végétale plutôt que le beurre de cacao dans la fabricataion du chocolat. Le Président a informé la réunion que d'autres consultations devront être organisées et que les intérêts, à la fois des pays producteurs de cacao et de ceux qui produisent de la graisse végétale, devraient être sauvegardés.

Pour ce qui concerne la stratégie pour la mise en oeuvre des articles 72 et 73 de la convention de Lomé IV, le Conseil a été informé de l'objet de ces articles qui font partie du protocole financier de la convention et portent sur la diversification horizontale et verticale du secteur des produits de base, sur la promotion de la transformation, de la commercialisation, de la distribution et du transport (TDCDT), ainsi que sur le renforcement de la compétitivité des produits de base africains et ACP sur le marché mondial. Au cours du débat sur cette question, le Conseil des Ministres ACP est convenu de lancer un appel à l'Union européenne pour qu'elle dégage des ressources financières adéquates en vue de la mise en oeuvre de ces articles, afin de permettre aux pays ACP d'attirer des investissements extérieurs pour promouvoir les secteurs TDCT et des services dans les pays ACP.

Après la conclusion de la discussion sur ces points, le Conseil a entendu des déclarations des porte-parole ACP sur le sucre et la banane. Le porte-parole sur le sucre a parlé des préoccupations ACP quant à l'impact que l'élargissement de l'UE pourrait avoir sur sa politique agricole commune. Il a déclaré que les pays ACP ont demandé à l'UE d'interdire les importations en provenance des pays et territoires d'outre-mer, afin de ne pas déstabiliser les <u>acquis</u> des producteurs de sucre ACP. Il a ajouté que les tentatives de certains pays visant à ouvrir le débat sur le régime UE du sucre, au niveau de l'OMC, devraient être bloquées.

S'agissant de la banane, le Conseil a été informé des défis auxquels doit faire face le régime de la banane, défis que lui posent certains pays d'Amérique latine qui insistent sur l'incompatibilité entre le régime UE de la banane et les règles de l'OMC. Actuellement, le régime de la banane bénéficie d'une mesure d'exception, aux termes de la convention de Lomé. Enfin, le Conseil a adopté des résolutions dans lesquelles il a exprimé son soutien aux régimes UE de sucre et de la banane.

Relations futures ACP/UE

En débattant de cette question importante, le Conseil a abordé les points suivants qui sous-tendent les relations futures entre les ACP et l'UE:

- a) Régionalisation de la coopération ACP;
- b) Différentiation;
- c) Accroissement du nombre de membres du Groupe ACP;
- *d)* Accent sur la pauvreté, la lutte contre la famine et la sécurité alimentaire;
- e) La prévention et la gestion des conflits;
- f) Commerce et investissement.

Au cours de la discussion, le Conseil a, de manière générale, accepté les nouveaux concepts de la <u>régionalisation</u> et de la <u>différentiation</u> proposés par la Commission de l'UE dans son Livre vert, concepts qui sont censés occuper une place prééminente dans la future coopération ACP/UE. Il a été souligné que la <u>régionalisation</u> devrait permettre à l'UE et aux différentes régions ACP d'adapter leur coopération aux conditions régionales spécifiques. A travers la <u>différentiation</u>, l'UE pourrait également être en mesure de traiter les pays ACP en tenant compte de leurs différents niveaux de développement. De plus, la fourniture de l'aide et des dons seraient restreinte aux pays les moins avancés dans la future politique de coopération au développement de l'UE.

S'agissant de l'accroissement du nombre des membres du Groue ACP, le Conseil a réaffirmé l'unité du Groupe ACP tel que constitué présentement et sans ajout de nouveaux membres non ACP. Le Conseil a également exhorté l'Union européenne à apporter un soutien aux organisations régionales telles que l'OUA, en renforçant leurs capacités dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits. Dans le domaine du commerce, le Conseil a lancé un appel à l'UE pour qu'elle accorde plus de concessions aux pays ACP et pour qu'elle renforce leur participation dans l'exportation de produits manufacturés et/ou transformés. Enfin, le Conseil a réaffirmé le besoin urgent qu'il y a a lutter contre la pauvreté, la malnutrition et la famine.

Au cours de la période sous examen, le Bureau de Bruxelles a participé, également, à la session annuelle des représentants du Groupe d'intérêt économique et social ACP/UE qui s'est tenue à Bruxelles, du 4 au 6 novembre 1996, tout comme au séminaire ACP sur les travailleurs migrants ACP, organisé à Amsterdam, en septembre, et à Bruxelles, au début du mois de décembre 1996. Le Bureau a, en outre, participé aux réunions des différents comités ACP, comme le comité sur la coopération industrielle.

Environnement

Mise en oeuvre de la convention pour la lutte contre la Désertification

Au cours de cette période, en plus des activités susmentionnées, le Bureau a pris part à une table ronde sur la mise en oeuvre de la convention sur la Désertification, table ronde organisée par le Secrétariat intérimaire de la convention des Nations Unies à Genève et le Bureau européen de l'Environnement. La table ronde a eu lieu le 5 décembre 1996, à la Maison ACP.

L'objet principal de cette table ronde, à laquelle ont participé les pays ACP, l'Union européenne, les organisations non-gouvernementales et intergouvernementales, était de susciter une prise de conscience au sein de l'opinion publique de l'existence de cette convention et de promouvoir la connaissance de son contenu, en particulier au sein de l'Union européenne. A la suite de sa ratification, la Convention doit, maintenant, entrer en vigueur, au début de l'année 1997.

Au cours du débat général, les participants sont convenus que la mise en oeuvre de la convention devrait revêtir une haute priorité, comme pour la convention sur la Diversité biologique et les changements climatiques. L'on a noté que la désertification apparaît parce que les écosystèmes des terres sèches qui couvrent plus d'un tiers des terres émergées dans le monde, en Afrique notamment, sont très sensibles à la surexploitation et à des modes de tenure des terres inadéquats. La pauvreté, l'instabilité politique, la déforestation, le surpâturage et des systèmes d'irrigation inappropriés concourent tous à la dégradation de la productivité des terres. L'objet de la convention est, entre autres, de renforcer la prise de mesures efficaces à travers la mise en place de programmes locaux et d'obtenir une assistance internationale.

Au cours du débat, beaucoup d'orateurs ont indiqué, dans leur intervention, qu'il y avait lieu d'accélérer le processus de la mise en oeuvre de la convention et que des initiatives devraient être prises pour obtenir des ressources de la communauté internationale. De plus, les participants sont convenus que la mise en oeuvre de la convention devrait se faire dans le cadre des programmes indicatifs nationaux et régionaux de développement. Des propositions ont également été faites pour que la question de la mise en oeuvre de la convention soit débattue au niveau du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP prévu au Gabon, en 1997.

Enfin, Monsieur DIALLO, Secrétaire Exécutif du Secrétariat Exécutif intérimaire de Genève, qui a été félicité par les délégués pour avoir organisé le séminaire, a informé la réunion qu'aucune décision n'a encore été prise quant au siège de la convention, même si le Canada, l'Allemagne et l'Espagne se sont offerts pour abriter le Secrétariat.

EN AFRIQUE

<u>PREMIERE SESSION MINISTERIELLE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ECOSOC) DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE</u>

La Mission Permanente a participé à la première session de cette conférence ministérielle qui s'est tenue les 20 et 21 novembre 1996, à Abidjan, Côte d'Ivoire. La session a été précédée par une réunion d'experts d'une journée (le 19 novembre 1996) en vue de finaliser l'examen du projet de protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales. Les experts sont parvenus, à l'issue de leurs délibérations, à l'adoption d'un texte comprenant 8 chapitres et 33 articles qu'ils ont soumis à la sanction des Ministres.

Le Département de l'EDECO, qui a organisé et supervisé ces réunions, soumettra les rapports y relatifs au Conseil des Ministres. Toutefois, en ce qui concerne la Mission Permanente de l'OUA, à Bruxelles, son représentant a noté la forte participation, tant des Etats membres que des organisations internationales, le haut niveau de participation et surtout la pertinence des questions et observations soulevées dans un débat intelligible, clair et concis, sans négliger le degré d'engagement pris par les représentants des Etats membres, en vue de lancer, une fois pour toute, l'établissement de la Communauté économique africaine. Bon nombre de délégation ont souligné la nécessité d'une intégration des économies africaines, déjà complémentaires, en vue d'enclencher un véritable développement.

Le représentant de la Mission Permanente a, en outre, noté, avec beaucoup d'appréciation, les dispositions prises par la conférence ministérielle de l'ECOSOC, en vue de la préparation et de la participation de l'Afrique à la première conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ACP, prévu en octobre 1997, à Libreville, Gabon.

Pour ce faire, la conférence a, dans le cadre des relations futures ACP/UE, demandé au Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD et aux communautés économiques régionales, de réfléchir plus particulièrement aux relations Afrique/Union européenne ainsi qu'aux relations de l'Afrique avec les autres composantes du Groupe ACP et préconisé l'organisation d'une réunion préparatoire des pays africains sur la question avant le sommet de Libreville.

Il convient, également, d'indiquer, qu'en prévision de ce sommet, le comité des Ambassadeurs ACP a mis sur pied un sous-comité de travail sur les relations futures ACP/UE. Ce sous-comité a déjà soumis plusieurs rapports aux 63ème et 64ème sessions ordinaires du Conseil des Ministres.

L'Union européenne, pour sa part, par l'entremise de la Commission européenne, vient de publier "un Livre vert" sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP, à l'aube du 21ème siècle. Ce livre retrace les défis et options pour un nouveau partenariat. Pour l'Union européenne, le "Livre vert" a pour but de nourrir la réflexion, de susciter un large débat et de préparer le dialogue entre les partenaires concernés par l'expiration de la convention de Lomé.

Au niveau du Groupe africain, à Bruxelles, mandat a été également donné à la Mission Permanente, en tant que Secrétariat, et à un groupe d'Etats africains de réagir sur le contenu du "Livre vert", de préparer une ébauche de position commune africaine, laquelle position fera l'objet d'examen, tout d'abord auniveau du groupe des Ambassadeurs de l'OUA, à Bruxelles et, ensuite, au niveau du Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD ainsi que les communautés économiques africanies avant de le soumettre au Conseil des Ministres et Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, en juin 1997, à Hararé, Zimbabwé.

QUESTIONS SOCIALES

16EME CONGRES MONDIAL DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

- 24. Pendant la période sous examen, la Mission Permanente a couvert le 16ème Congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui s'est tenu, du 25 au 29 juin 1996, à Bruxelles, au titre des questions sociales.
- 25. L'importance de ce congrès était d'autant plus grande, cette année, qu'il s'est déroulé sous le thème central intitulé : "Le marché mondial : le plus grand défi du syndicalisme". En fait, il s'agissait, pour les quelques 800 délégués et dirigeants syndicaux venus de 150 pays, de débattre des voies et moyens que pourraient emprunter les syndicats pour faire face à la mondialisation de l'économie, considérée comme le plus grand défi qu'ait jamais rencontré le syndicalisme international au cours de son histoire. A cet effet, les congressistes se sont penchés sur trois sous-thèmes :
 - 1) le programme d'action syndical international : priorités d'action;
 - 2) le travail des enfants dans l'économie mondiale;
 - 3) réaliser nos objectifs : organiser la solidarité à l'aube du siècle prochain.
- 26. Le congrès a, par ailleurs, entendu des communications axées, tant sur le thème central que sur les sous-thèmes, de diverses personnalités, parmi lesquelles Messieurs Jean-Luc DEHAENE, Premier ministre belge, Michel HANSENNE, Directeur Général de l'Organisation internationale du travail et Michel CAMDESSUS, Directeur Général du Fonds Monétaire International.

<u>A LA PROBLEMATIQUE DE LA MONDIALISATION DE L'ECONOMIE</u>

Les travaux du congrès se sont déroulés sous le thème central ainsi que les sousthèmes retenus, eux-mêmes articulés autour des questions soulevées dans un rapport que la CISL a élaboré sur la problématique de la mondialisation de l'économie, rapport intitulé : "Le marché mondial : le plus grand défi du syndicalisme". Aux termes de ce raport, la CISL constate trois principaux phénomènes :

- 1) le potentiel de prospérité généralisée que laissait entrevoir la mondialisation de l'économie se sera révélé une feinte. Certes, souligne en substance le rapport, l'économie mondiale a progressé de manière notable, engendrant une prospérité certaine. Mais, hélas! celle-ci a été confisquée par les tenants du capital et les sociétés multinationales;
- 2) les inégalités au sein des pays et entre-eux se sont davantage accrues;
- 3) les droits élémentaires du mouvement syndical sont partout bafoués.

Le rapport a illustré ces constats par des exemples pertinents pris dans les cinq continents. En ce qui concerne l'Afrique, le rapport relève, ainsi, l'aggravation de la pauvreté, les effets cumulés de la baisse de revenus par habitant, aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a vingt ans, le recul des investissements étrangers sur le continent, etc.

B DEBAT SUR LA MONDIALISATION

Au cours des débats fort nourris sur la mondialisation, les personnalités citées ci-avant auront plutôt, avec, certes, quelques réserves, appuyé les thèses de la CISL. C'est ainsi que le Premier ministre belge s'est prononcé pour l'introduction d'une "clause sociale" dans les accords de commerce, tel l'OMC. La libéralisation de l'économie doit s'accompagner d'un socle de protection minimale en faveur des travailleurs, a-t-il plaidé. Un avis que partage le Directeur Général du FMI qui souligne la nécessité de réduire le "coût humain" de l'ajustement structurel par l'adoption de mesures sociales d'accompagnement. Il demeure, cependant, convaincu que la mondialisation de l'économie présente plus d'avantages que d'inconvénients. Pour sa part, le Directeur Général de l'OIT soutiendra que, certes, la mondialisation a contribué à accroître "le gâteau disponible" mais elle a également accentué les inégalités de revenus et l'exclusion au sein des sociétés entre les pays. Il est d'avis que la solution pour surmonter ces obstacles réside, entre autres, dans l'encouragement des gouvernements à ratifier les conventions de l'OIT.

En clôture de ses travaux, le congrès a adopté des résolutions qui constituent un véritable plaidoyer en faveur des thèses que la CISL a développées et défendues dans le rapport général sur la mondialisation de l'économie ci-dessus citée. Il en découle, en effet, que si le mouvement syndical reconnaît l'irréversibilité de la mondialisation et certains de ses aspects positifs, il n'en nourrit pas moins de sérieuses appréhensions quant aux conséquences globalement néfastes de celle-ci, pour le moment, sur les plans social et des droits des travailleurs.

QUESTIONS DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION

27. Pendant la période sous examen, le service de l'Information de la Mission Permanente, en plus de sa contribution aux autres activités, comme d'habitude et ce, conformément aux instructions du Directeur, a continué à s'acquitter de sa tâche.

Celle-ci est axée sur :

- la diffusion, auprès de la presse nationale et internationale représentée à Bruxelles, des institutions européennes et internationales, des Ambassades africaines et autres, des milieux socio-économiques, etc, des informations relatives à l'action et au programmes d'action de l'OUA;
- le service de documentation aux étudiants, notamment, mais aussi à d'autres m ilieux intéressés tels les partenaires économiques sinon de l'OUA, du moins des pays africains, les ONGs, les mouvements associatifs;
- les relations publiques auprès de l'opinion, en général, des leaders d'opinion, en particulier, pour promouvoir l'OUA et son action.

Pour une meilleure efficacité de l'action ainsi menée, le service ayant été pourvu de certains des moyens qu'il sollicitait (un ordinateur) va pouvoir relancer la publication du bulletin bimestriel, "Nouvelles de l'OUA", qu'il avait initié dès 1989 mais dont il avait dû suspendre la parution par manque de moyens financiers, notamment, et d'équipement adéquat.

AUTRES ACTIVITES

28. La Mission Permanente de l'OUA, à Bruxelles, a été conviée, à l'instar d'autres représentations de l'Organisation en Afrique et en dehors de l'Afrique, à participer à certaines réunions statutaires ou programmes durant l'inter-session.

Il s'agit de:

1) <u>65EME SESSION ORDINAIRE DU COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS FINANCIERES, BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES, TENUE A ADDIS-ABEBA, DU 25 AU 28 NOVEMBRE 1996</u>

Au cours de cette session, la Mission Permanente a plus particulièrement présenté un rapport sur l'acquisition du nouvel immeuble qui abrite, dorénavant, les services de la Représentation de l'OUA, à Bruxelles.

2) <u>SEMINAIRE SUR LA RESTRUCTURATION ET LA BONNE GOUVERNANCE</u>

Ce séminaire a constitué une auto-critique du Secrétariat quant à ses méthodes de gestion, son fonctionnement, rendement et efficacité; ses moyens et cadres d'action; son personnel et ses conditions de travail au plan moral, matériel et des ressources. La Mission Permanente a transmis au siège, à l'instar d'autres bureaux régionaux, une contribution écrite, très riche au titre d'observations, propositions et de

recommandations. Le Directeur du Bureau Permanent a été désigné rapporteur général au séminaire.

Outre les activités qu'elle a menées elle-même, l'assistante et la contribution de la Mission Permanente ont été apportées aux missions de travail que certaines autorités et fonctionnaires de l'Organisation ont effectuées à Bruxelles :

- 1) Mission de l'audit interne pour la vérification des comptes, du 21 au 16 juillet 1996;
- 2) Mission de l'autit externe pour la vérification des comptes, du 19 au 25 août 1996;
- 3) Mission d'évaluation dans le cadre de la restructuration du Secrétariat Général de l'OUA, en général, et des bureaux régionaux et sous-régionaux, en particulier, du 12 au 15 octobre 1996;
- 4) Visite de travail de l'Ambassadeur Anatole TIENDREBEOGO, Secrétaire Général-Adjoint chargé du Département de l'Administration et des Conférences, du 21 au 25 octobre 1996;
- 5) Mission de travail de l'Ambassadeur Pascal GAYAMA, Secrétaire Général-Adjoint chargé du Département de l'ESCAS, auprès de la Commission de l'Union européenne et du Secrétariat Général des ACP, du 27 au 29 octobre 1996;
- 6) Mission de contact avec la Commission européenne et le Secrétariat Général des ACP de la délégation quadripartite OUA/LEA/MAURITANIE/EAU, en vue de la recherche de l'assistance financière et technique, dans le cadre de la Troisième Foire commerciale afro-arabe et la deuxième semaine afro-arabe des Affaires, du 14 au 16 novembre 1996.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

http://archives.au.int

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

1997-01-22

Contribution of the OAU Permanent Mission in Brussels to the Activity Report of the Secretary-General for the period July 1996 to February 1997

Leba, Wawa O.

Bureau Permanent de l'OAU a Bruxelles

http://archives.au.int/handle/123456789/2096

Downloaded from African Union Common Repository